

## Des vidéos toutes prêtes

**Date** : 3 décembre 2013

Très attaché à l'adoption d'un gentilé pour le Département d'Ille-et-Vilaine, le Président du Conseil général, Jean-Louis Tourenne, s'est révélé nettement moins attaché à la tenue d'un débat sur ce sujet... qu'il a publiquement estimé, en séance du 20 juin 2013, ne mériter guère plus que « *quelques minutes, j'imagine* » :

Voilà qui donne le ton !...

On comprend dans ces conditions que la publication de ce débat sur la plate-forme Vimeo ne soit intervenue que le 26 juin, et qu'elle soit restée très confidentielle. Apparemment, la vidéo de la séance – que vous trouverez au bout du lien suivant qui n'a pas été diffusé - n'a été vue que 26 fois, dont sûrement une demi douzaine de fois par votre serviteur, tant je suis fasciné par l'indigence des échanges, soigneusement encadrés par les deux interventions du rapporteur Clément Théaudin, qui constituent un véritable festival de contre-vérités :

<https://vimeo.com/69161652>

Mais l'important est ailleurs, et je vous invite à jeter un œil à deux autres vidéos qui - par contre - ont été on ne peut plus rapidement publiées sur Vimeo dès le soir du 20 juin 2013 par le [Département d'Ille-et-Vilaine](#), ostensiblement sous la marque [Haute-Bretagne](#), à des fins de promotion de la marque [Bretilien](#) (vous suivez ?).

-> une intervention de Jacques Delanoë, en sa qualité de président du comité dit d'experts (appointé pour afficher publiquement sa position personnelle, comme cela est précisé au paragraphe 2-a-5 du marché qui lui a été confié), « *connu pour être à l'origine du nom Côtes-d'Armor* » (alors qu'il avait 3 mois quand le dossier de changement de nom a été déposé par le Conseil général des Côtes du Nord), intitulée :

**Comment les habitants d'Ille-et-Vilaine sont ils devenus Bretiliens ?**

<https://vimeo.com/68755787>

-> une intervention de Jean-Louis Tourenne, en sa qualité de Président du Conseil général, intitulée :

**Pourquoi les habitants d'Ille-et-Vilaine s'appellent ils Bretiliens ?**

<https://vimeo.com/68755788>

Si vous êtes un tant soit peu observateur, vous ne manquerez pas de remarquer que sur ces vidéos de promotion, censées avoir été réalisées **après** le vote de l'assemblée (au moins pour celle où l'on voit s'exprimer le Président), nos deux héros ne portent pas la même chemise (ni la même cravate, en ce qui concerne Jean-Louis Tourenne) que pour les interviews réalisés pour TVR Soir auxquels ils ont répondu après la séance du Conseil général qui a été levée vers 18h00.



Sachant que le premier Tweet dont on a la trace à propos de la page du journal « Le Parisien » intégrant ces deux vidéos a été rédigé à 20h34, il faut saluer l'exploit des « communicants » qui, en moins de 2h00 – déduction faite de quelques instants qu'il faut pour se changer - ont eu le temps de réaliser les interviews, d'effectuer des montages super pédagogiques particulièrement bien calibrés, avant de les diffuser auprès du journal « Le Parisien » par exemple, qui a dû lui-même avoir besoin d'un petit peu de temps aussi pour rédiger son article.

**A moins que... à moins que... tout cela ait été tourné... comment dire ?... sous "secret des affaires", avant le vote de l'Assemblée et mis sous embargo le temps qu'il fallait ?...**

Et, au fait, avez vous remarqué que dans ces vidéos il y a bien quelqu'un qui pose des questions, mais qu'on ne le voit pas et qu'on ne l'entend même pas... parce que ses questions ont été soigneusement transcrites sur les images intercalaires qui donnent du rythme aux exposés ?

Enfin, ce n'est pas tout-à-fait vrai... parce que si vous prêtez très attentivement l'oreille à de tous petits-petits-petits passages, vous reconnaîtrez - hors champ - la petite voix de Stéphane Besnier, le Directeur de l'information de TV Rennes qui a l'habitude, à l'antenne, d'appeler Jean-Louis Tourenne très affectueusement « Président » comme cela se pratique beaucoup dans les cercles et les amicales et d'appeler Jacques Delanoë alternativement son « compère » ou bien son « camarade de jeu ».

Vous voulez les revoir ?...

<https://vimeo.com/68755787>

<https://vimeo.com/68755788>

## CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

---

La question que je me pose est de savoir si, pour ce qui est clairement une production audiovisuelle du Département, Stéphane Besnier - qui est un grand professionnel - est intervenu contre rémunération (auquel cas, était-il nécessaire de faire appel à une aussi grosse pointure pour poser les questions que tout le monde se pose ?), ou bien tout-à-fait gracieusement... parce que dans les passages difficiles on peut quand même bien se rendre des petits services dans la vie, sans forcément que tout le monde le sache, non... ?